



snalc

de l'école au supérieur

► **Communiqué de presse**

info@snalc.fr - www.snalc.fr - @SNALC_national

PANDÉMIE : LA PROCHAINE FOIS, ON ANTICIPE ?

Le **SNALC** a pris connaissance des mesures annoncées ce soir par le Premier ministre pour un certain nombre de régions et de départements, pour une durée de quatre semaines. Pour la première fois depuis fort longtemps, ces mesures incluent des évolutions importantes pour l'Éducation nationale, puisque tous les lycées des zones concernées vont passer en demi-effectifs.

Le **SNALC** rappelle que cette disposition, qu'il a proposée lui-même à l'époque, figure dans le plan de continuité du ministère depuis juillet dernier et que la majorité des lycées publics l'applique depuis novembre dernier, mais sans réel cadrage. Cela crée une forme de concurrence malsaine entre établissements et certains lycées subissaient encore récemment des pressions pour « revenir à 100% » en présence.

Le **SNALC** militait depuis plusieurs mois pour que l'on anticipe la mise en place générale de cette mesure et l'avait demandé avec une régularité de métronome au ministère. À notre connaissance, aucune directive n'a été envoyée en ce sens et les personnels vont donc, comme d'habitude, devoir s'organiser dans l'urgence.

Si le **SNALC** salue donc que l'on prenne, pour une fois, une décision cohérente, homogène et qui préserve un équilibre entre l'impératif pédagogique et l'impératif sanitaire (en évitant la fermeture complète, mais en arrêtant de faire comme si le virus s'arrêtait à la porte des établissements scolaires), il en note les très grandes insuffisances. Certes, on revient à la raison en EPS mais la situation n'évolue pas d'un iota dans les écoles primaires, ni dans les collèges.

Enfin, le **SNALC** rappelle qu'il demande une priorité de vaccination pour les personnels de l'Éducation nationale volontaires et en contact régulier avec du public (notamment professeurs, CPE, assistants d'éducation, assistants d'élèves en situation de handicap...), comme c'est le cas dans de nombreux autres pays. Il demande que le ministère mette en œuvre une réelle démarche d'anticipation sur l'ensemble du pays et réunisse au plus vite les organisations syndicales représentatives.

Paris, le 18 mars 2021

Contact : Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC, girardsnalc@yahoo.fr

SNALC. De l'école au supérieur